

"L'Europe sans douanes" dans Il nuovo Corriere della Sera (1er janvier 1957)

Légende: Le 1er janvier 1957, le quotidien italien Il nuovo Corriere della Sera décrit les efforts des six pays membres de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) pour mettre en place un Marché commun et créer une union douanière européenne.

Source: Il nuovo Corriere della Sera. 01.01.1957, n° 1; anno 83. Milano: Corriere della Sera. "Europa senza dogana", auteur:Lenti, Libero , p. 5.

Copyright: (c) Traduction CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/l_europe_sans_douanes_dans_il_nuovo_corriere_della_sera_1er_janvier_1957-fr-f37be61d-df03-4974-90fd-c52d91bbc422.html



Date de dernière mise à jour: 05/07/2016

L'Europe sans douanes

Les droits de douane entre les différents pays devraient progressivement se réduire, en trois temps successifs, pour finalement disparaître. Des clauses d'exception sont prévues pour les échanges de produits agricoles et pour l'émigration de la main-d'œuvre.

Pour ce qui est de la création d'un «marché commun» entre les six pays membres de la CECA (Italie, Belgique, France, Allemagne, Luxembourg et Pays-Bas) on peut vraiment dire en ce moment: *motus in fine velocior*, ce qui signifie que tous sont pressés d'arriver à bon port.

Inutile de rappeler les nombreux projets qui n'ont jamais abouti et qui, depuis 1945, ont été proposés pour unir l'économie européenne. Je dirai simplement qu'en juin 1955, les ministres des Affaires étrangères de la CECA réunis à Messine pour relancer l'Europe, décidèrent de charger un Comité intergouvernemental, présidé par Paul-Henry Spaak, d'étudier les problèmes relatifs au marché commun et à Euratom.

L'action de la France

Le Comité se mit tout de suite au travail et, en mai 1956, il put soumettre un rapport aux six ministres, rassemblés à Venise, lesquels l'approuvèrent dans ses principes. À partir de ce moment, ce Comité, qui avait soutenu le rapport Spaak, se mit à traduire à Bruxelles les idées contenues dans le rapport sous forme de clauses d'un traité. Le processus touche à sa fin. Pour le 15 janvier, on prévoit la fin des travaux du Comité et pour le 30 du même mois, la signature des ministres. Ensuite, le traité devra être ratifié par les six parlements pour pouvoir entrer en vigueur le 1^{er} janvier 1958.

Pourquoi tant de hâte? Pour s'en rendre compte, il faut se souvenir que la France s'est toujours opposée à l'intégration économique européenne au moyen de la suppression des frontières et des quotas. Elle a toujours soutenu la nécessité d'harmoniser à titre préventif les législations économiques, fiscales et sociales des pays membres. Comptez là-dessus! En outre, il ne faut pas oublier que cette même France, avec son rejet de la Communauté européenne de défense (CED), avait fait naître bien des perplexités quant à sa capacité à comprendre qu'était venu le temps pour l'Europe où il fallait choisir: s'unir ou périr. De même durant la première phase des discussions sur le marché commun, l'action de ralentissement menée par la France fut importante. Les événements de Suez ont cependant modifié radicalement le sentiment de l'opinion publique, et par conséquent celui du gouvernement. À tel point qu'aujourd'hui, le Parlement français est prêt à ratifier le traité sur le marché commun. Que la première ratification soit française est une bonne chose afin de ne pas faire courir aux autres cinq parlements le risque de recevoir une gifle semblable à celle du refus de la CED.

La relance de l'Europe passe donc par la mise en place du marché commun et par la création d'Euratom. Comme je l'ai déjà dit, pourtant, contrairement à ce que l'on pensait avant les événements de Suez, la question du marché commun est devenue une préoccupation plus importante que celle d'Euratom. Parlons-en donc maintenant. La création d'un marché commun, ou plus simplement d'une union douanière entre les six pays de la CECA, pose deux problèmes liés l'un à l'autre. Il s'agit précisément de la création d'une taxe douanière commune aux six États membres par rapport aux autres pays européens et extra-européens, ceux que l'on appelle les pays tiers; et de la mise sur pied d'un mécanisme apte à réduire automatiquement les tarifs réciproques entre les six pays jusqu'à leur annulation complète. Naturellement, des problèmes analogues se posent pour les autres obstacles, et en particulier, pour les quotas à l'importation, que les six pays n'ont pas tous complètement libérés, chose que l'Italie a déjà faite en son temps.

Un chèque en blanc

Pour ce qui est de la taxe douanière commune vis-à-vis des pays tiers – la taxe extérieure si l'on veut – il est question de la fixer en faisant la moyenne arithmétique des taxes en vigueur dans les six États membres du marché commun. En ce qui concerne par contre le mécanisme réducteur, sans entrer dans les détails techniques, il est question de supprimer les taxes douanières entre les différents pays en trois étapes portant chacune sur quatre ans. Dans un premier temps, les barrières devraient être abaissées de 25 pour cent de leur valeur moyenne pour la période 1953-1955. À la fin de la deuxième étape, les tarifs devraient être réduits de 50 pour cent. Finalement, ils devraient être totalement éliminés. D'une étape à l'autre sont prévues des clauses de sauvegarde relatives au temps total nécessaire à leur mise en application, de façon à éventuellement porter ce délai de 12 à 15 années. En outre, sont prévus: un régime spécial pour les échanges de produits agricoles et alimentaires, des taxes maximales pour les produits finis et semi-finis, des critères d'ajustement pour les négociations avec les pays tiers, la constitution d'un fonds d'investissement et d'un fonds de réadaptation de la main-d'œuvre, des règles spéciales pour les tarifs de transports, des clauses de sauvegarde pour l'équilibre des balances des paiements, et ainsi de suite.

Au cours des discussions, étant donné la complexité des questions traitées et aussi l'impossibilité de prévoir exactement ce qui adviendra, chacun des six pays a essayé de faire joindre des clauses aptes à établir une ligne de défense au cas où la réduction progressive des taxes devrait trop troubler les différentes productions. Alors que pour la question des taxes douanières, il est relativement facile de mettre sur pied des clauses de sauvegarde, il est moins facile de les fixer d'avance pour deux questions qui concernent particulièrement l'économie italienne. Il s'agit des échanges de produits agricoles et alimentaires et l'émigration de la main-d'œuvre, pour lesquels il est seulement prévu d'appliquer une politique de contingentement moins stricte. En effet, malgré les efforts de la délégation italienne, il n'a pas été possible d'obtenir des mesures automatiques pour l'élimination progressive des barrières qui en entravent la libre circulation dans le cadre du marché commun. C'est pourquoi, tenant compte de cela, on peut dire qu'alors que nous acceptons pleinement les principes valables pour les économies des cinq autres pays, nous signons, dans le même temps, un chèque en blanc pour ce qui est des questions les plus vitales pour nous.

Cela est vrai en partie. Mais il ne faut pas oublier que l'élargissement du marché, jusqu'à le rendre commun pour 165 millions de consommateurs, dont le nombre est promis à l'accroissement grâce à l'adhésion probable d'autres pays, est une chose d'une telle importance qu'elle fait passer au second plan les quotas de production. En outre, pour terminer, il faut rappeler que la question relative à la main-d'œuvre est peut-être moins grave que ce qui n'y paraît à première vue. Il est un fait que dans tous les pays de la CECA, à l'exception du nôtre, le développement de la production n'est pas tant gêné par le manque de capital que par celui de travailleurs. En d'autres termes, en ce moment, l'Italie est le seul marché qui ait de grandes disponibilités en main-d'œuvre, malheureusement non qualifiée. Par conséquent, dans un régime de marché commun, dans un avenir proche, le processus d'industrialisation pourra plus facilement être stimulé en Italie, grâce à la disponibilité de ce facteur essentiel de la production.

Libero Lenti